



Régime de retraite
de l'Université du Québec



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

9 au 16 mai 2024

Élections au Comité de retraite

INVITATION DU COMITÉ DE RETRAITE

Québec, le 9 avril 2024

À tous les participants, les retraités, les bénéficiaires et les employeurs du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ),

Le Comité de retraite vous convoque à l'assemblée annuelle qui se tiendra dans quelques-uns des établissements du réseau de l'Université du Québec ainsi que lors d'une séance tenue par webdiffusion. Nous vous invitons à assister à votre assemblée pour mieux connaître les résultats de la dernière année et faire le point sur la santé financière du RRUQ. À cette occasion, le Comité de retraite rend compte de son administration.

Par ailleurs, les participants, les retraités et les bénéficiaires pourront désigner des membres du Comité de retraite lors d'une élection tenue après l'assemblée.

Vous trouverez, à l'intérieur ou en annexe de ce document, les informations suivantes :

1. Le calendrier des séances de l'assemblée annuelle;
2. L'ordre du jour;
3. Les états financiers sommaires (version préliminaire);
4. La procédure de vote qui se déroulera dans les jours suivant l'assemblée annuelle;
5. La procédure de mise en candidature et un bulletin de mise en candidature;
6. Le document d'information intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*.

Le rapport annuel 2023 du Comité de retraite sera accessible sur le site Internet du RRUQ quelques jours avant la première séance de l'assemblée. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour participer à la webdiffusion de l'assemblée annuelle 2024, qui aura lieu le **9 mai à 9 h 30**, vous n'aurez qu'à vous rendre sur le site Internet du RRUQ au www.rruq.ca et à cliquer sur le lien de la [webdiffusion de l'assemblée annuelle](#) sur la page d'accueil. Vous pourrez poser des questions comme si vous y étiez. Veuillez noter que vous n'avez pas à vous inscrire à l'avance à la webdiffusion. Il vous suffira de vous connecter quelques minutes avant le début de l'assemblée pour ne rien manquer. Pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité d'assister à la webdiffusion en direct, il vous sera possible de visionner l'enregistrement en différé sur notre site Internet dans les jours qui suivront l'assemblée.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à cet important rendez-vous annuel!

Pour le Comité de retraite,

Julie Mercier
Secrétaire du Comité de retraite

1. CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2024

Jeudi 9 mai 2024	Lundi 13 mai 2024	Mercredi 15 mai 2024	Jeudi 16 mai 2024
9 h 30 à 11 h 00		9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
WEBDIFFUSION		INRS Campus IAF 531, boul. des Prairies Laval Salle Pasteur	ÉNAP Québec (ÉNAP, INRS, RRUQ, TÉLUQ, UQ) 555, boul. Charest Est Québec Salle 4114
	14 h à 15 h 30	13 h 30 à 15 h	13 h 30 à 15 h
	UQAT 445, boul. de l'Université Rouyn-Noranda Salle D-206 Visioconférence à Val d'Or Salle 3202-B	ÉTS 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal Pavillon principal A Salle A-1600	UQAR Campus de Lévis 1595, boul. Alphonse-Desjardins Lévis Salle 2032 Visioconférence à Rimouski Salle E-305

2. ORDRE DU JOUR

1. Introduction

- Faits saillants de l'année 2023

2. Rendements

- Comparaisons historiques
- Rendements par classe d'actifs

3. Santé financière du Régime

- Capitalisation et solvabilité
- Estimation de la situation financière

4. Principaux risques liés au financement

- Identification des risques dans la Politique de financement
- Mesures prises en 2023 pour gérer les risques

5. Aspects administratifs

- Modifications au Règlement
- Déclaration d'intérêts des membres du Comité
- Frais d'administration et de gestion

6. Mot de la fin

3. ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES)

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Placements		
Effets commerciaux	21 887	17 901
Obligations et fonds d'obligations	1 241 335	978 924
Dettes de croissance	367 481	326 587
Actions et fonds d'actions	1 271 175	1 164 836
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	707 323	593 238
Fonds hypothécaires	16 321	14 360
Placements privés	1 501 484	1 480 451
Placements immobiliers	534 484	717 079
Encaisse détenue à des fins de placements	12 425	18 228
	5 673 915	5 311 604
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 634	7 522
Cotisations à recevoir des employeurs	6 574	7 448
Revenus de placements à recevoir	10 658	9 528
Transactions sur les placements en voie de règlement	9 446	5 461
Autres créances à recevoir	1 415	1 423
	34 727	31 382
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	7	1 166
Immobilisations corporelles et autres actifs	409	404
Encaisse	17 990	17 656
	18 406	19 226
	5 727 048	5 362 212
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres	7	1 166
Transactions sur les placements en voie de règlement	27 742	5 440
Charges à payer	6 436	6 467
Prestations de cessation de service à payer	1 184	2 594
	35 369	15 667
Actif net disponible pour le service des prestations	5 691 679	5 346 545
Obligations au titre des prestations de retraite	À venir	5 071 350
Surplus	À venir	275 195

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES) (SUITE)

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	5 346 545	5 670 547
Activités de placements		
Revenus de placements	299 356	30 734
Variations de la juste valeur des placements	151 812	(282 794)
	451 168	(252 060)
Frais de gestion	(44 509)	(35 889)
Honoraires du fiduciaire	(488)	(481)
Frais de transactions	(425)	(588)
Autres	(127)	83
	405 619	(288 935)
Activités d'administration du Règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres	81 715	80 497
Cotisations des employeurs	88 793	87 632
Compensation pour retraite anticipée	1 339	2 081
Transferts d'autres régimes	14 649	22 738
	186 496	192 948
Autres revenus	13	17
	186 509	192 965
Prestations		
Prestations de retraite	(223 311)	(207 415)
Prestations de cessation de service	(12 791)	(10 346)
Transferts à d'autres régimes	(4 535)	(4 339)
	(240 637)	(222 100)
	(54 128)	(29 135)
Activités d'administration générale	(6 357)	(5 932)
Augmentation (diminution) nette	345 134	(324 002)
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	5 691 679	5 346 545

4. PROCÉDURE DE VOTE

Lorsqu'il y a un seul candidat à un poste, son élection est confirmée par le secrétaire du Comité de retraite et l'annonce s'effectue par tout moyen choisi par ce dernier. S'il y a plus d'un candidat à un poste, le Secrétariat alloue un code personnel d'identification permettant à tous les participants actifs ainsi qu'à tous les participants non actifs, retraités et bénéficiaires de voter pour les postes en élection qui les concernent. Les électeurs peuvent voter directement à partir d'un formulaire électronique, selon les indications précisées dans le courriel d'information transmis par le Secrétariat. Le site Internet permettant le vote électronique présente les informations concernant les candidats.

Lorsque le Secrétariat n'a pas été informé des coordonnées électroniques des participants et bénéficiaires, ces derniers reçoivent par courrier régulier leur code personnel d'identification pour le vote, les informations concernant les candidats et un formulaire de vote qu'ils pourront utiliser pour voter de façon électronique, ou à leur choix, retourner par courriel en format numérisé, par courrier régulier ou par télécopieur.

Le code personnel d'identification ne peut être utilisé que pour voter une seule fois pour le(s) poste(s) en élection du groupe des participants actifs ou du groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.

Les participants actifs ainsi que les participants non actifs, retraités et bénéficiaires doivent voter personnellement. Les procurations de vote ne sont pas acceptées.

Le Secrétariat détermine et avise les électeurs de la date et de l'heure limite pour enregistrer un vote électronique ou accepter un vote transmis par courriel, courrier régulier ou télécopie. Aucun bulletin de vote reçu au Secrétariat après la date limite ne sera accepté.

Lorsque la période de vote est terminée, le décompte des votes est effectué sous la surveillance du secrétaire du Comité. L'élection d'un membre du Comité de retraite désigné par l'un des groupes précités est déterminée, pour chaque groupe, à la majorité des voix exprimées par ses membres. L'annonce des résultats est faite dès la confirmation du décompte, et par tout moyen choisi par le secrétaire du Comité.

Pour toute question ou commentaire concernant la procédure de vote, nous vous invitons à communiquer avec le secrétaire du Comité de retraite au 418 654-3850, ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.

5. PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'à l'occasion de cette assemblée annuelle, deux (2) personnes désignées par les participants actifs et deux (2) autres désignées par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires pourront être élues au Comité de retraite. Pour chacun de ces groupes, il y aura un membre votant et un membre non votant et les mandats seront d'un (1) an.

Les candidats intéressés à l'un des quatre postes à pourvoir doivent poser leur candidature avant la fin de la dernière séance de l'assemblée annuelle. Pour être admissibles, les candidats doivent transmettre au secrétaire du Comité de retraite le formulaire de mise en candidature prescrit en faisant mention du poste souhaité, des motifs pour lesquels ils posent leur candidature et présentant un résumé de leur curriculum vitae. La candidature doit être appuyée par deux personnes du groupe visé par le poste à pourvoir. À cet égard, ces deux personnes doivent signer le formulaire de mise en candidature. Les candidats doivent également remplir les mêmes formulaires de déclarations que ceux qui doivent être remplis annuellement par chacun des membres du Comité de retraite en conformité avec le Code de déontologie. Une fois remplis, les formulaires de déclarations sont analysés par le Comité d'éthique et de déontologie qui transmet ensuite un avis au secrétaire du Comité de retraite. Le secrétaire du Comité de retraite s'assure de la diffusion appropriée de l'information fournie par les candidats.

Pour connaître les compétences recherchées chez les membres du Comité de retraite, nous vous invitons à consulter le document intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*, ci-joint, ou à consulter la section « Comité de retraite » du site Internet du RRUQ au www.rruq.ca.